



**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Oise

**Division de la Gestion des Personnels  
DGP 1 – Gestion collective des enseignants  
du premier degré**

**Dossier suivi par :**  
Vincent STOUDER  
[ce.dgp60-adj1@ac-amiens.fr](mailto:ce.dgp60-adj1@ac-amiens.fr)  
03 44 06 45 82

Beauvais, le 1er juin 2021

**DSDEN de l'Oise**  
22, avenue Victor Hugo  
60025 Beauvais Cedex

**Objet : Phase d'ajustement du mouvement intra-départemental des instituteurs et professeurs des écoles  
2021**

La présente note a pour objet de préciser la procédure concernant la phase d'ajustement du mouvement intra-départemental pour :

- Les postes à mission particulière (directeur d'école, enseignant spécialisé, adjoint formateur) ;
- Les postes à profil, tels que définis à l'annexe 4 de la circulaire relative au mouvement.

<b>CAS 1</b>	<b>CAS 2</b>
<p>Vous êtes titulaire d'un poste à titre définitif à la rentrée 2021 mais vous souhaitez obtenir un poste :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de direction d'école</li><li>- d'enseignant spécialisé</li><li>- d'adjoint formateur</li><li>- à profil, tel que défini dans l'annexe 4 de la circulaire relative au mouvement</li></ul> <p>En cas de satisfaction, vous serez nommé(e) sur ce poste par délégation pour l'année scolaire 2021/2022 et resterez titulaire de votre poste actuel.</p>	<p>Après les opérations de mouvement 2021, vous n'êtes pas titulaire d'un poste à titre définitif mais vous souhaitez obtenir un poste :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de direction d'école</li><li>- d'enseignant spécialisé</li><li>- d'adjoint formateur</li><li>- à profil, tel que défini dans l'annexe 4 de la circulaire relative au mouvement</li></ul> <p>En cas de satisfaction, vous serez nommé(e) sur ce poste à titre provisoire pour l'année scolaire 2021/2022.</p>

**La liste des postes vacants sera publiée le jeudi 17 juin sur le site de la DSDEN de l'Oise (<https://www.ac-amiens.fr/dsden60/>).**

La formulation des vœux se fait au moyen de l'application suivante : <https://portail.ac-amiens.fr/inspections/enquetes/mouvement2021/>

**I - Accès à l'application :**

- Rendez vous à l'adresse : <https://portail.ac-amiens.fr/inspections/enquetes/mouvement2021/>
- Saisissez votre identifiant et votre mot de passe sur la page d'authentification.
- Cliquez sur « valider »

## II – Formulation des vœux du jeudi 17 juin au lundi 21 juin

A droite, la liste des postes par catégorie s'affiche.

4 catégories de postes sont disponibles :

- Direction d'école
- ASH
- Adjoint en école d'application
- Poste à profil

Il vous suffit de « glisser-déposer » le(s) poste(s) qui vous intéresse(nt) de la droite vers la gauche dans la rubrique intitulée « mes vœux ».

Vous avez la possibilité de formuler jusqu'à 10 vœux.

Vous pouvez également modifier l'ordre de formulation des vœux à tout moment de l'opération.

Les numéros des vœux sont réorganisés automatiquement si vous en modifiez l'ordre, comme ci-dessous :



Le vœu n°3 est passé en première position.



Une fois vos vœux formulés, il suffit de cliquer sur « envoyer » pour valider votre saisie.

Vous recevez automatiquement un courriel sur votre boîte mail I-Prof ainsi qu'un récépissé de votre saisie récapitulant vos vœux.

Le service de la DGP1 peut vous accompagner dans cette démarche tous les matins au 03-44-06-45-49.

**ATTENTION :** Les vœux sont à formuler pour le 21 juin 2021 au plus tard.

### **III - Procédure de nomination sur ces types de poste**

Je vous précise que les nominations sur ces types de poste s'effectuent à titre provisoire pour l'année scolaire 2021/2022. Les enseignants titulaires d'un poste seront affectés par délégation et ne perdent pas le bénéfice du poste dont ils sont titulaires.

#### **III.1. Pour les postes à mission particulière (directeur d'école, enseignant spécialisé, adjoint formateur) restés vacants**

Les critères de nomination seront les suivants :

Par ordre de priorité :

- 1) Les stagiaires CAPPEI R2021 restés sans support de formation après la phase principale (*uniquement pour les postes d'enseignant spécialisé*)
- 2) Les enseignants ayant fait fonction durant l'année scolaire 2020/2021 sur le poste sollicité
- 3) Les enseignants titulaires du titre ou de la liste d'aptitude correspondant au poste sollicité
- 4) Les enseignants non titrés

Le barème de départage sera le barème de base du mouvement intra départemental : ancienneté d'enseignement dans le premier degré, ancienneté dans le poste et exercice en éducation prioritaire.

#### **ATTENTION : les bonifications au titre du handicap et du rapprochement familial ne sont pas prises en compte lors de cette phase.**

A barème égal, les discriminants seront par ordre de priorité:

- 1) L'ancienneté dans les fonctions d'enseignement en 1er degré
- 2) La date de naissance : l'enseignant le plus âgé sera affecté sur le poste

La liste des postes à mission particulière restés vacants sera publiée le jeudi 17 juin sur le site de la DSDEN de l'Oise (<https://www.ac-amiens.fr/dsden60/>). Vous pourrez présenter votre candidature sur l'application précédemment mentionnée (<https://portail.ac-amiens.fr/inspections/enquetes/mouvement2021/>) du 17 au 21 juin.

#### **III.2. Pour les postes à profil restés vacants**

Les postes concernés sont :

- CPC/CPD/Conseiller technique
- ERUN
- Coordonnateur en REP et REP+
- Les postes en milieu pénitentiaire
- Classe relais
- ERSEH
- Les postes à la MDPH
- Le poste de coordonnateur départemental PIAL
- Le poste de référent autisme
- Les postes de directions de deux classes et plus en REP+

Ces postes nécessitent l'adéquation poste/profil la plus étroite possible. Pour cette raison, la sélection des candidats s'effectue hors barème.

Si vous sollicitez de tels postes, vous participerez aux commissions d'entretien, qui se dérouleront du 22 au 25 juin. Des fiches de poste, reprenant les compétences attendues pour chaque poste, seront publiées sur le site de la DSDEN de l'Oise (<https://www.ac-amiens.fr/dsden60/>).

La liste des postes à profil restés vacants sera publiée le jeudi 17 juin sur le site de la DSDEN. Vous pourrez présenter votre candidature sur l'application précédemment mentionnée (<https://portail.ac-amiens.fr/inspections/enquetes/mouvement2021/>) du 17 au 21 juin.

#### **IV – Annonce des résultats**

Les résultats seront communiqués le 25 juin aux enseignants. Vous recevrez en ce sens un mail sur votre boîte mail professionnelle.

Je vous rappelle enfin que les priorités et le barème sont indicatifs et que les nominations sont prononcées par la directrice académique.

L'Inspectrice d'académie – DASEN



Emmanuelle COMPAGNON

**Additif à la présente note**

Concernant l'annonce des résultats, nous vous apportons quelques précisions :

- Les résultats des postes à mission particulière (directeur d'école, enseignant spécialisé, adjoint formateur) seront communiqués par mail sur votre boîte mail professionnelle **le 25 juin** ;
- Les résultats des postes à profil, tels que définis à l'annexe 4 de la circulaire relative au mouvement, seront communiqués par mail sur votre boîte mail professionnelle **le 2 juillet**.